

Compte rendu du club d'utilisateurs 23 juin 2020

Personnes présentes

Commune / société	Prénom Nom
SDEPA	Patrick Darribere
Bedous	Henri Bellegarde
Mendionde	Christian Robine
Mendionde	Alain Legarto
Hargassner	Peio Boulou
Fibois Nouvelle Aquitaine	Sofie Blanchart
COFOR 64	Antoine Mignon
COFOR 64	Michel Castan

Echanges en salle

La matinée a débuté par un tour de table sur les besoins et problèmes de chacun, est ressorti de ces échanges :

- La nécessité de bien appréhender les besoins au moment de l'étude du projet car certaines subventions sont revues suivant les consommations réelles.
- Il y a toujours des problèmes techniques, mais cela est normal pour une installation technique.
- La qualité du combustible est importante : humidité et granulométrie (surtout la fine : poussière). Avec des vis de remontées inclinées la fine entraîne des blocages dans la remontée.
- Comment estimer l'humidité du combustible ? le tas dans le silo va-t-il reprendre de l'humidité en y restant tout l'été sans être consommé ?
- Qui et où sont les producteurs / distributeurs de bois déchiqueté ?
- La combustion du bois produit-il des particules fines ?
- Qui peut proposer un contrat de maintenance ?



Plusieurs discussions ont suivi :

Les chaudières bois produisent des particules fines ?

Nous avons abordé la réglementation sur les rejets sortie chaudière en évoquant les normes européennes imposées aux fabricants à partir du 1^{er} Janvier 2020, en annexe.

Pour obtenir un niveau d'émissions faible à la sortie de la chaudière, il faut que la combustion soit la plus complète possible. Pour cela deux actions peuvent être faites par le gestionnaire de la chaudière :

- Assurer un entretien complet et régulier : ramonage du conduit, du foyer, de l'échangeur, autant que nécessaire et à minima une fois par an.

- Utiliser un combustible adapté à la chaudière et vérifier le combustible livré : granulométrie adaptée et humidité adaptée.

Les contrats d'approvisionnement ?

Tous les participants s'accordent à dire que les contrats d'approvisionnement en combustible sont nécessaires. Cependant le retour d'expérience montre que dans la pratique il est difficile de faire respecter ce contrat. Les utilisateurs peuvent comprendre que le producteur ait des problèmes de stock, mais ils souhaiteraient être informé avant la livraison lorsque le combustible ne correspond pas aux termes du contrat.

Il est rappelé qu'il existe des certifications pour le bois énergie. Pour la plaquette forestière, aujourd'hui aucun producteur du département ou des départements limitrophes n'est certifié. Ce type de certification permettrait de rassurer les consommateurs et de faciliter les relations entre producteur et consommateur. Les informations sur cette association Chaleur Bois Qualité + sont en annexe.

La commune de Mendionde a réceptionné ses travaux et constate des variations de température entre ses deux bâtiments.

Il est rappelé à la commune que suite à la réception des travaux, elle a des garanties :

- Pendant 1 an, garantie de parfait achèvement :
Cette garantie impose à l'entreprise qui a réalisé les travaux de réparer tous les désordres signalés au cours de l'année qui suit la réception des travaux.
- Pendant 2 ans, garantie de bon fonctionnement :
Cette garantie impose à l'entreprise qui a réalisé les travaux de réparer ou remplacer les éléments d'équipement qui ne fonctionnent pas correctement pendant les 2 années qui suivent la réception des travaux.

A-t-on la ressource bois pour tous ces projets ?

En Nouvelle Aquitaine, environ 75 % de l'accroissement forestier annuel est consommé. Dans le département des Pyrénées Atlantiques, ce chiffre est plus faible, environ 25 %. Dans une coupe forestière, environ 20% des bois sont adaptés au Bois d'œuvre, 80% restants sont valorisés à travers le bois énergie et le bois industrie. Ces chiffres nous rassurent sur la disponibilité immédiate de bois pour les besoins actuels. Cependant il est nécessaire d'avoir plus de connaissances sur la ressource pour pouvoir appréhender les projets à venir.

L'interprofession Fibois Nouvelle Aquitaine travaille sur un observatoire des flux pour mieux apprécier ces consommations.

Les coupes de bois en forêt n'ont pas bonnes presse.

L'utilisation de bois pour la construction, ou le chauffage, semble être considéré par la population comme des actions vertueuses protectrices de l'environnement. Cependant, le fait de couper des arbres en forêt, est considéré par le grand public comme de la « déforestation ». Il nous apparaît important de communiquer plus sur cette énergie renouvelable et sur la multifonctionnalité des forêts.

Dans le cadre du programme Européen Interreg Sudoe « Promobiomasse », la COFOR 64 accompagnée de Fibois Nouvelles Aquitaine, nous créons des documents de communication sur les installations de chaufferie bois en fonctionnement sur les Pyrénées Atlantiques. Ces documents, constitués de 5 Kakemono et d'un Flyer, seront à la disposition de chacun afin de les utiliser au maximum : manifestations autour de l'énergie, Assemblée Générale, inauguration ...

Visite de la chaudière



Chaudière de 35 kW alimentant les bureaux et les ateliers de la pépinière d'entreprise. Le silo est hors sol avec vis verticale et trémie extérieure amovible.

Nous avons présenté le fonctionnement de l'installation et observé les points de vigilance et de surveillance.

L'utilisation de la trémie de dépotage nécessite 30 à 45 minutes de déchargement pour une benne de 30-40 m³.

Visite de la plateforme

Visite de la plateforme bois de la Société de Bois Import Export de Pierre Breuil.

La Société de Bois Import Export achète des bois sur pied, principalement du Hêtre et du Chêne, dans un secteur de 100 km autour de la plateforme (Sud Landes / Pyrénées Atlantiques / versant sud des Pyrénées...). L'entreprise exploite en interne ces forêts : bucheronnage, débardage, transport. Pour les chaufferies de forte puissance, certaines coupes sont broyées sortie de la forêt et envoyées directement chez le consommateur. Les coupes ne contenant pas seulement des bois à destination de l'énergie sont stockées sur la plateforme pour y séparer les qualités de bois :

- bois d'œuvre : Vendu localement pour des cercueils et de la traverse, et vendu en Espagne pour de la douelle et de la charpente.
- bois industrie : valorisation des bois ne pouvant pas être utilisés en bois d'œuvre. Vendu en partie à la papeterie de St Gaudens
- bois énergie : valorisation des bois trop gros ne pouvant être utilisés en papeterie, grâce à l'utilisation d'un grappin fendeur.

Le tas de bois pour la plaquette est stocké à proximité du hangar. Un broyeur vient deux fois par an pour produire la plaquette et l'envoyer directement sous le hangar.

Le tas passe d'environ 45% à 20-25% d'humidité en environ 3 mois. La plateforme permet de stocker environ 1000 m³.

L'entreprise peut livrer avec des volumes de 7 m³. Pour des volumes plus importants, ils font appel à des transporteurs locaux.



Suite des réunions Club

Il est proposé de faire une nouvelle rencontre au mois d'Octobre, plutôt en après-midi.

S'il y a des sujets ou des questions précises à aborder il faudra les communiquer à Antoine de la COFOR afin de préparer l'organisation de la réunion.

Pour le moment, plusieurs sujets pourraient être abordé :

- Comment préparer sa saison de chauffe : les points de vigilances sur l'installation.
- Le classeur de chaufferie : exemple et optimisation des informations à relever / analyser.
- Qualité du combustible : comment estimer la qualité et relation avec le livreur.

En annexe :

Exemple de contrat d'appro granulé et bois déchiqueté

Listing des approvisionneurs

Listing des installations

Carte de la filière BE 64

Flyer CBQ+

Réglementation chaufferie hors ICPE - émissions

Fait à Oloron Ste Marie

Le 31/07/2020

Antoine Mignon Le Vaillant

Animateur EnR Thermique

COFOR 64

antoine.mignonlevaillant@communesforestieres.org / 06.76.68.18.85